

L'ISLE



et son cercle

PAMPIGNY

L'impôt va augmenter... avec modération

Un seul préavis était à l'ordre du jour de la dernière séance du Conseil communal qui s'est réuni mercredi 8 octobre, sous la présidence de Jean-Philippe Gaudin. Un seul, mais d'importance, car il traitait du nouvel arrêté d'imposition pour 2004 qui a été accepté par 34 oui, avec deux avis contraires.

La fin du processus «Etatcom» avec la bascule des impôts qui doit permettre de financer la nouvelle répartition des tâches attribuées aux uns et aux autres, provoque dans tout le canton une nouvelle distribution de la masse fiscale que le contribuable doit au canton et à sa commune. Le taux cantonal passe ainsi de 129% de l'impôt cantonal de base à 151.5%, soit une augmentation de 22.5 points. Pour rétablir l'équilibre de la masse fiscale due par le contribuable pampignolais, le service de justice, de l'intérieur et des cultes a communiqué que le taux adéquat était de 81.8%. Cependant, la Municipalité, appuyée en cela par la commission des finances, proposait de porter ce taux à 85% de l'impôt cantonal de base. En réponse à un conseiller proposant de ne pas dépasser le taux proposé par l'Etat, le Syndic François Pittet a précisé: «L'augmentation de notre participation aux frais de transports, plus Fr. 15'000.- et l'augmentation de la facture sociale, plus Fr. 85'000.- due au changement de classe financière nous préoccupent déjà et nous devons, en plus, tenir compte d'une diminution des rentrées fiscales, moins Fr. 300'000.-. Une première approche du budget nous laisse entrevoir un déficit de Fr. 400'000.-. La légère augmentation de 3.2% apportera

un petit plus qui sera bienvenu.» Le préavis comportait aussi la proposition d'abolir l'impôt perçu sur les successions et donations en ligne directe ascendante et descendante et entre époux.

Règlement communal à respecter

Le magnifique été que nous avons vécu a favorisé la vie dans la rue. Ce qui peut être agréable pour les uns devient intolérable pour les autres lorsque le bruit engendré empêche les voisins de dormir et que des débris divers sont abandonnés sur place. De plus, les perturbateurs semblent être des jeunes en âge de scolarité.

Face à ce problème soulevé par un conseiller, la discussion a débouché sur la nécessité de faire respecter le règlement municipal qui impose un couvre-feu à 23 heures pour cette catégorie de jeunes. A relever aussi que le règlement prime sur l'éventuelle autorisation des parents de passer outre à cette disposition.

De plus, la Municipalité a été invitée à poursuivre les auteurs d'incivilité amenant à des dégradations de bâtiments publics, bris de verre, tags, vols, etc. Une fois de plus, la Municipalité a

été interpellée sur la problématique du parcage sauvage dans les rues et surtout carrefours du village.

Une partie de la solution devrait être la création d'un parking public, sur un terrain obtenu par la commune au moment de la nouvelle répartition des terres, suite au remaniement parcellaire. Il a aussi été demandé que la commune procède au nettoyage de l'herbe qui envahit certaines portions de bordures de rues, et cela aux frais des propriétaires négligents.

Des roseaux pour concentrer les boues d'épuration

La réunion s'est terminée par un intéressant exposé du municipal

Didier Vignati sur la problématique de la concentration des boues d'épuration. Devenues indésirables en agriculture, celles-ci doivent être éliminées par incinération. Mais, pour cela, un taux de dessiccation élevé doit être atteint.

Aucune méthode actuelle ne donne de bons résultats économiquement supportables. En France, le conférencier a découvert une méthode faisant appel à une technologie douce. Soit un étang planté de roseaux qui permettent des résultats très prometteurs. Convaincu par de nombreuses visites chez nos voisins, M. Vignati a entrepris une campagne d'information afin de promouvoir cette technique. A.G.

